



Interdiction de fumer - mise à pied

Rubrique : actualités - Date : lundi 15 octobre 2007

« **Mis à pied après avoir fumé dans son usine** » titre LE PARISIEN de samedi qui rapporte que l'ensemble des salariés de l'usine Trucks dans le Loiret ont débrayé vendredi matin en signe de solidarité avec l'un de leurs collègues mis à pied pendant douze jours pour avoir fumé une cigarette à l'abri des regards. Le directeur de l'usine assure « ce jour là on l'a vu, il était tout rouge et sentait la cigarette ». Soulignant que le salarié a avoué puis s'est rétracté, le journal rapporte le point de vue d'une déléguée syndicale « il a été mis à pied parce qu'il sentait le tabac et parce que trois mégots, qui ne sont pas les siens, ont été ramassés dans la cour de l'usine ».